

COMMUNE DE SAINT-MACAIRE

PROCES-VERBAL VALANT COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 Avril 2022 en présence de 15 élus : M. GERBEAU Cédric, le Maire, M. SCARAVETTI Dominique, Mme TRISTANT Sophie, M. POTTIER Rémi, Mme BRIGOT Martine, M. CAPELLI Sylvain, adjoints, Mme JEANNESSON Françoise, M. BRAY Claude, M. ROUCHES Jean-Michel, Mme MALLEM Salima, M. XANDRI Alain, Mme BELLOIR Rozenn, M. BARBE Bernard, Mme CAMBILLAU Arlette, M. FALISSARD Alain.

Etaient absents excusés : Mme LASSARADE Florence (a donné procuration à Mme MALLEM Salima), M. COMMUN Arnaud (a donné procuration à M. CAPELLI Sylvain), Mme GUINDEUIL RAMILLON Nautila (a donné procuration à M. GERBEAU Cédric), Mme FELLAH Céline (a donné procuration à M. BARBE Bernard).

Date de la convocation : 8 Avril 2022

Séance ouverte à 19h00.

Mme BRIGOT Martine a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Ordre du Jour :

- Budget communal
 - Compte Administratif 2021
 - Compte de Gestion 2021
 - Affectation de résultat
 - Vote des taux
 - Attribution de subvention aux associations
 - présentation de l'état annuel des indemnités des élus
 - Budget 2022
- Budget service de l'eau
 - Compte Administratif 2021
 - Compte de Gestion 2021
 - Affectation de résultat
 - Budget 2022
- Ecole Ardilla à rayonnement intercommunal – Restauration du clos et du couvert (ancien logement du directeur de l'école communale) – Marché de travaux
- Maison forte de Tardes : salles voutées et remparts – Restauration du clos et du couvert en vue d'une ouverture plus large au public – Mission de maîtrise d'oeuvre
- Mise en place et suivi d'une gestion éco-pâturage de chèvres (bas des remparts) : Devis Eco-Gasconha
- Acquisition de défibrillateurs et contrat de maintenance
- Acquisition Immeuble rue Amiral Courbet
- Modification du tableau des effectifs : création d'un poste d'ATSEM et suppression d'un poste d'agent social principal 2^{ème} classe

- Convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des Points d'Eau Incendie (P.E.I.) publics et à la gestion administrative des P.E.I. privés
- Délibération pour autoriser la crêperie 'la Dinette' à occuper l'espace public (rue de l'Eglise du n° 1 au n° 5) du 1^{er} Mai au 30 Septembre 2022.
- Questions diverses
- Informations diverses

COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

M. Scaravetti dresse un bilan global des finances de l'année 2021.

Les dépenses de fonctionnement augmentent entre 2020 (1 256 063 euros) et 2021 (1 436 778 euros). L'année 2020 a été une année particulière, nous avons eu des recettes exceptionnelles que nous n'avons pas en 2021.

La Capacité d'Autofinancement est en baisse.

Pas d'emprunt réalisé sur 2021 avec un montant de travaux réalisé s'élevant à 479 904€ de dépenses d'investissement et diminution des annuités en 2021.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées principalement de : 39% des Charges à Caractère Général, 38% de Charges en Personnel, 16% autres Charges de Gestion Courante, 7% Charges Financières

Les recettes de fonctionnement proviennent majoritairement de : 32% Dotations et Participations (de l'état notamment), 62% Impôts et taxes.

Présentation de la section de fonctionnement du Compte Administratif 2021 par M. Scaravetti

M. Scaravetti détaille les différents postes de dépenses ou recettes, et explique surtout lorsqu'il y a des évolutions par rapport à l'année précédente.

Dépenses de Fonctionnement :

Charges à caractère général : 556 464,56 euros, Charges de Personnel : 552 747,22 euros, Charges de Gestion Courante : 229 923,82 euros, Charges Financières : 94 324,13 euros, Charges Exceptionnelles : 3 318,72 euros, charges exceptionnelles : 25 711,88 euros, Opérations d'Ordre : 89 360,60 euros.

Concernant les admissions en non valeur, Monsieur Barbé tient à préciser que cette procédure n'éteint pas la créance. Il y a quatre étapes de recouvrement :

- le recouvrement spontané
- le courrier amiable
- le recouvrement contentieux (tous les moyens sont mis en oeuvre pour solder la créance)
- le passage en admission en non valeur, jusqu'au PV de carence.

Monsieur Scaravetti indique que

le total des Dépenses de Fonctionnement s'élève à 1 551 850,93 euros.

Recettes de Fonctionnement :

Monsieur Scaravetti précise qu'il y a une baisse de 59 000€ en recette de fonctionnement par rapport à 2020 liée à la vente en 2020 de la maison Cours Victor Hugo (env. 180 000€). En 2021, la commune a fait reprendre l'ancien tracteur pour une valeur de 15 000€.

Produit de service : 80 657,18 euros, Impôts et Taxes : 1 141 835,20 euros, Dotations et Participations : 582 938,79 euros (en hausse), Autres Produits de Gestion Courante : 31 176,51 euros, Attenuation Charges : 7 776,26 euros, Produits Exceptionnels : 17 617,25 euros, Opérations d'Ordres : 55 964,74 euros.

Total des Recettes de Fonctionnement : 1 917 965,53 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 16 voix y compris les procurations, 0 voix contre (le maire n'ayant pas pris part au vote + la procuration détenue par lui)

- **VALIDE** la section de fonctionnement du Compte Administratif 2021

Présentation de la section d'investissement du Compte Administratif 2021 par M. Scaravetti

L'investissement correspond à l'acquisition des parcelles route de l'ancien pont, aux travaux de voiries, aménagements paysagés, réparations, études, etc.

Après avoir examiné les différentes opérations d'investissement réalisées, les totaux s'établissent ainsi : Dépenses d'Investissement : 939 205,99 euros.

Recettes d'Investissement : 677 518,97 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 16 voix y compris les procurations, 0 voix contre (le maire n'ayant pas pris part au vote + la procuration détenue par lui)

- **VALIDE** la section d'investissement du Compte Administratif 2021

Analyse et indicateurs présentés par M. Scaravetti

- Le ratio annuités des emprunts/ recettes de fonctionnement est stable, mais à un niveau élevé ; ce qui limite grandement les marges de manœuvre et les possibilités de nouveaux emprunts.

Mais la CAF (capacité d'auto financement) diminue et le ratio de désendettement a augmenté par rapport à l'année 2020.

- Du fait des nombreux emprunts en cours, l'endettement par habitant (à fin 2020) est très élevé : 1935 euro/habitant (là où les communes de même taille sont à 684 euro/habitant en moy).

- Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées (660 euros/habitant) et plus faibles que les communes de même taille (autour de 750 euros/habitant en moy). Idem pour les charges de personnel où la commune se situe dans la moyenne basse (38% du fonctionnement).

COMMUNE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2021** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RESULTATS SUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2022

M. Scaravetti présente le tableau d'affectation des résultats qui reprend les dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement ainsi que le résultat de l'exercice 2020.

Solde Excédentaire de Fonctionnement : 1 120 032,94 euros.

Solde Déficitaires d'Investissement : 351 232,45 euros.

Restes à réaliser : - 273 459,11 euros.

Résultat définitif des 2 sections avec prise en compte de RAR : + 846 573,83 euros à affecter au Budget Prévisionnel 2022.

L'affectation de résultat proposée au Conseil municipal se répartit de la façon suivante
846 573,83 € en fonctionnement et 273 459,11 € en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 18 voix y compris les procurations, 0 voix contre

- **VALIDE** l'affectation du Résultat de 2021 sur le Budget Prévisionnel 2022.

PROPOSITION BUDGET PREVISIONNEL 2022

Monsieur Scaravetti présente le budget prévisionnel 2022 et les propositions suivantes :

- Pas d'augmentation concernant les taux des Impôts Locaux (part communale)
- Personnels :
 - o Emploi (contrats aidés) : mission pays d'art et d'histoire + animatrice auprès des personnes âgées
- Subventions aux Associations : vu avec la commission vie associative, soit 67 950 euros au total
- Principaux projets d'Investissement :
 - o Patrimoine : projets lancés (Château de Tardes, Ardilla, aménagement rempart rue du Port, toitures, etc),
 - o Equipement : Self restaurant scolaire, matériel pour manifestations, panneaux, chauffage château de Tardes
 - o Revêtement cour de l'école, aire de jeux bas des remparts
 - o Voirie : aire de stationnement camping-car.

VOTE DES TAUX – BUDGET COMMUNAL

M. Scaravetti rappelle au Conseil Municipal que depuis l'année dernière, la suppression de la taxe d'habitation a été compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Le Conseil municipal ne doit se prononcer que sur les taux d'imposition concernant la Taxe Foncière Bâti (TFB) et la Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) en 2022.

Pour cette année, les bases d'imposition prévisionnelles sont les suivantes :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 1 607 000
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 5 100

La commission finances propose de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux communaux pour l'année 2022.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 18 voix pour y compris les procurations, 0 voix contre

- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2022, les taux d'imposition suivants :
 - o pour la Taxe Foncière sur le Non Bâti à **120,95 %**
 - o pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à **42,44%**.

20h15 arrivée de M. Jean-Michel Rouchès

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. Scaravetti présente au Conseil Municipal, le tableau de répartition des subventions aux associations. Il précise que ce tableau a été élaboré en fonction des dossiers reçus des différentes associations et étudiés par la commission jeunesse, sport culture, vie associative et de l'animation locale.

M. Xandri précise qu'il ne prendra pas part au vote du fait qu'il est trésorier d'une association.

M. Barbé informe que les écoles de musique repartent sous le régime associatif et pourront revoir leurs tarifs car ils ne seront plus sous le couvert de la Cdc.

M. Capelli informe que les Bleuets Macariens avaient demandé une revalorisation. La commission n'a pas répondu favorablement, la commune ayant engagé des frais au stade, liés au nettoyage des vestiaires (4 000€), l'achat des bancs de touche et la réparation de la pompe d'arrosage du stade.

Comme les manifestations prévues par le comité des fêtes et les médiévales n'ont pas eu lieu l'année dernière, les subventions ont été revues à la baisse pour cette année. La commune prendra en charge les frais de gardiennage pour le comité des fêtes (liés à la Départementale).

M. Capelli précise que la commission devra réfléchir l'année prochaine à revaloriser le montant total versé aux associations.

Le montant proposé pour les subventions aux associations s'élève à 67 950€ et pour les coopératives scolaires à 5 500€ soit un montant total de 73 450€ à inscrire au compte 6574 pour l'année 2022.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité par 18 voix pour y compris les procurations, M. Xandri trésorier adjoint d'une association n'ayant pas pris part au vote.

- DECIDE d'inscrire au compte 6574 du budget communal pour l'année 2022 un montant global de **73 450,00€** réparti selon le tableau ci-dessous :

NOMS		BP 2022
<i>SOCIAL</i>	Amicale Sapeurs Pompiers	1 000,00
	Jeunes pompiers	600,00
	Club de l'Amitié	300,00
	F.N.A.C.A.	150,00
	Jardins familiaux	150,00
	CVLV EVS (Pôle social rural)	1 150,00
	CVLV (atelier vélo)	1 500,00
	l'auringleta	400,00
	ADAPEI	700,00
	Asalfa 33	200,00
	L'outil en mains	300,00
<i>SPORTS</i>	Les Bleuets Macariens	5 000,00
	Moto Start Club Macarien (nuit de la glisse)	7 500,00
	Gymnastique volontaire	500,00
	ASM Judo	1 500,00
	Guidon macarien	600,00
	UNSS collègue Pian	300,00
	KDANSE	1 000,00

CULTURE MANIFESTATIONS	Ardilla	6 000,00
	Emergencène	2 000,00
	Côtes Bordeaux St Macaire	300,00
	tous au carnaval	2 500,00
	Comité de jumelage	200,00
	Port Nava'l	700,00
	Comité des fêtes	4 000,00
	Vivre le Patrimoine	6 000,00
	Prieuré	500,00
	Journées Médiévales	6 000,00
	Simone et les Mauhargats	4 000,00
	Les Nuits Atypiques	2 000,00
	Association PALABRAS	1 000,00
	En avant toute deux	1 600,00
	Ludothèque escape game et grand jeu	1 500,00
	Les pieds de poule	400,00
	Un été particulier	1 000,00
	Entrepot (ateliers poterie)	400,00
	Declic et Clap	1 000,00
	Feschines d'astéries (festival tailleurs de pierre)	3 000,00
	Des gars de garonne	300,00
	Gasoholics	700,00
		Sous Total subventions aux associations
	Coopérative scolaire maternelle	1 500,00
	Coopérative scolaire primaire	4 000,00
	Total des dépenses au compte 6574 – subventions	73 450,00

BUDGET PREVISIONNEL COMMUNAL 2022

M. Scaravetti présente au Conseil municipal le budget prévisionnel 2022

Section de fonctionnement :

Dépenses:

Charges à caractère général : 983 900 euros, Charges de Personnel : 723 500 euros, Autres Charges de Gestion Courante : 258 094,90 euros, Charges Financières : 84 256,49 euros, Charges Exceptionnelles : 5 000 euros, dotations aux amortissements : 26 000,00 euros, Opérations d'Ordre : 16 152,88 euros, Dépenses Imprévues et versement de la section Investissement : 543 521,95 euros

Total des Dépenses de Fonctionnement : 2 640 426,22 euros.

Recettes :

Produits des Services : 65 935 euros, Impôts et Taxes : 1 075 096,07 euros, Dotations et Participations : 587 544 euros, Autres Produits de Gestion Courante : 30 000 euros, Atténuation de charges : 7 000

euros, Reprise sur amortissement et provisions : 25 711,88 euros, Opérations d'Ordre : 2 565,44 euros et excédent de fonctionnement reporté 846 573,83 euros.

Total des Recettes de Fonctionnement : 2 640 426,22 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 19 voix y compris les procurations, 0 voix contre

- **VALIDE** le Budget Prévisionnel Fonctionnement pour l'année 2022.

Section d'investissement :

Monsieur Scaravetti présente les principales opérations d'investissement, et précisent que ce sont des projets, à différents stades, et que tout ne sera évidemment pas réalisé dans l'année :

- Des projets d'acquisitions foncières (maison rue Amiral Courbet, Frais d'acquisition du Cercle Français, Le Moulin impasse du Moulin, l'ancienne gare...) ; toutes ne seront pas forcément réalisées
- Réfaire la signalisation horizontale, panneau d'affichage (mettre un panneau lumineux plus grand Cours Gambetta)
- Aménagement terrain Jugean – mission maîtrise d'œuvre.
- Travaux de voirie rue de la Benauge, rue des Pommiers, rue du Collège

M. Pottier précise que cette opération ne sera peut-être pas réalisée cette année. La commune a déjà engagé les travaux à Ardilla et au Château. De plus, des démarches particulières liées à l'archéologie sont à prévoir.

- Aménagements paysagers
- Aménagement aire de camping-car
- Aire de jeux
- Aménagement Points Apport Volontaire
- Travaux au groupe scolaire (réfection cour + mission de maîtrise d'oeuvre)
- Réalisation d'un escalier au Paillet
- Rénovation au Prieuré – le grand cellier : mise aux normes, garde-corps..
- Rénovation bâtiments communaux : grande salle du château de Tardes (chauffage)
- Restauration du clos et du couvert école Ardilla
- Maison forte de Tardes : Salles voutées et Remparts – restauration du clos et du couvert en vue d'une ouverture plus large au public
- Mise en place d'un self au restaurant scolaire + travaux d'insonorisation + achat d'équipement et mobiliers
- Achat de petits matériel

M. Xandri précise que le logiciel BL enfance permettra de réserver les repas (permettra de limiter les pertes de production) et l'accueil périscolaire.

- Suite à dévégétalisation du rempart, travaux de rejointoiement supplémentaires (apparus)
- Parvis du rempart Rendesse rue du port.

M. Falissard précise qu'on ouvre les crédits pour inscrire ces opérations, mais elles devront être examinés par le conseil municipal avant mise en œuvre ; ces opérations devront être soumise au vote du conseil après étude en commission.

Total des Dépenses d'investissement : 3 267 656,12 euros.

Les recettes inscrites au budget correspondent aux subventions accordées par la DRAC, la Région, le Département de la Gironde, l'Etat (DETR, DSIL).

Les autres recettes correspondent au FCTVA, au virement de la section de fonctionnement, à l'excédent de fonctionnement, aux amortissements.

Le montant des emprunts (à faire si on réalisait toutes les opérations) permet d'équilibrer le budget d'investissement

Total des Recettes d'investissement : 3 267 656,12 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 19 voix y compris les procurations, 0 voix contre

- **VALIDE** le Budget Prévisionnel Investissement pour l'année 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 SERVICE DE L'EAU

M. Scaravetti présente au Conseil municipal le Compte administratif 2021.

En section d'exploitation : Dépenses : 90 456,24 euros,
Recettes : 74 458,24 euros.

En section d'investissement : Dépenses : 47 035,51 euros,
Recettes : 80 124,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 16 voix y compris les procurations, 0 voix contre (le maire n'ayant pas pris part au vote + la procuration détenue par lui)

- **ADOpte** le compte administratif 2021 du service de l'eau

SERVICE DE L'EAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2021** par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

SERVICE DE L'EAU : AFFECTATION DE RESULTATS SUR LE BUDGET PREVISIONNEL 2022

M. Scaravetti présente le tableau d'affectation des résultats qui reprend les dépenses et recettes en section d'exploitation et d'investissement ainsi que le résultat de l'exercice 2020.

Solde Excédentaire d'exploitation : 25 970,53 euros.

Solde Excédentaire d'Investissement : 140 860,75 euros.

Reste à réaliser : 12 114,25 euros.

Résultat définitif des 2 sections : + 178 945,53 euros à affecter au Budget Prévisionnel 2022.

L'affectation de résultat proposée au Conseil municipal se répartit de la façon suivante
25 970,63 € en exploitation 140 860,75€ en section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 19 voix y compris les procurations, 0 voix contre

- **VALIDE** l'affectation du Résultat de 2021 sur le Budget Prévisionnel 2022.

BUDGET PREVISIONNEL 2022 SERVICE DE L'EAU

M. Scaravetti présente le budget prévisionnel du service de l'eau soit

En section d'exploitation : Dépenses : 95 970,53 euros dont 81 949€ de dotations d'amortissement,
Recettes : 95 970,53 euros comprenant 70 000€ de redevance des usagers et l'excédent 2021

En section d'investissement : Dépenses : 238 824 euros comprenant le remboursement du capital des emprunts, les travaux de mise aux normes de la clôture de l'enceinte du forage de puisage,
Recettes : 238 824 euros dont 81 949 € d'amortissement.

M. Falissard précise qu'il y a eu 25 tranches de travaux sur le réseau d'eau potable et que Saint Macaire est l'une des rares communes de France à avoir 95 % de rentabilité là ou certaines communes tournent à 50 ou 60%. Nous avons très peu de perte sur notre réseau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 19 voix y compris les procurations, 0 voix contre

- **VALIDE** le Budget Prévisionnel du Service de l'Eau pour l'année 2022.

ECOLE ARDILLA A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL – RESTAURATION DU CLOS ET DU COUVERT (ANCIEN LOGEMENT DU DIRECTEUR DE L'ECOLE COMMUNALE) – MARCHE DE TRAVAUX

M. Pottier informe le Conseil municipal que la consultation en procédure adaptée organisée en vue de la passation des marchés de travaux nécessaires à la réalisation des travaux de restauration du clos et du couvert d'Ardilla (ancien logement du directeur de l'école communale) s'est achevée le 28 Mars dernier. Sur les quatre lots, la commune a reçu entre 2 à 4 offres par lots.

M. Pottier rappelle les estimations faites par la maîtrise d'ouvrage (203 250€ HT) et par l'architecte (208 685€ HT).

Suite au rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre après classement des offres selon les différents critères de jugement, la commission propose de retenir les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 – Ravalement de façades, maçonnerie pierre de taille, VRD
L'entreprise BURDIGALA pour un montant de 100 554,14€ HT
- Lot n° 2 – Menuiseries extérieures et volets intérieurs
L'entreprise BARSE pour un montant de 72 348,00€ HT
- Lot n° 3 – Elévateur PMR
L'entreprise TKE pour un montant de 13 500,00€ HT
- Lot n° 4 – Peinture
L'entreprise MATE pour un montant de 8 143,90€ HT

Le montant total des travaux s'élève à 194 546,04€ HT.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité par 19 voix pour y compris les procurations et 0 voix contre

- **DECIDE** de retenir les entreprises suivantes
 - o Lot n° 1 – Ravalement de façades, maçonnerie pierre de taille, VRD

- L'entreprise BURDIGALA pour un montant de 100 554,14€ HT
 - Lot n° 2 – Menuiseries extérieures et volets intérieurs
 - L'entreprise BARSE pour un montant de 72 348,00€ HT
 - Lot n° 3 – Elévateur PMR
 - L'entreprise TKE pour un montant de 13 500,00€ HT
 - Lot n° 4 – Peinture
 - L'entreprise MATE pour un montant de 8 143,90€ HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux des différents lots avec les entreprises désignées ci-dessus ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de ces marchés (avenants éventuels, ordres de service...)

MAISON FORTE DE TARDES : SALLES VOUTEES ET REMPARTS – RESTAURATION DU CLOS ET DU COUVERT EN VUE D'UNE OUVERTURE PLUS LARGE AU PUBLIC – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

M. Pottier rappelle au Conseil municipal le projet de restauration du clos et du couvert sur la maison forte de Tardes : salles voutées et remparts. Les travaux ont été reciblés sur la stabilité du bâtiment, ceux-ci sont estimés à 280 000€ HT.

Dans le cadre de ces travaux, une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre a été réalisée. Elle comprend une phase diagnostic et une mission de base. Deux maîtres d'œuvre ont répondu et ont proposé des offres extrêmement proches.

Après analyse des offres, M. Pottier propose de retenir l'offre de M. Mogendorf pour un montant de 38 200,00€ HT soit 45 840,00 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 19 voix pour y compris les procurations, 0 voix contre

- **DECIDE** de retenir l'offre de maîtrise d'œuvre de M. Mogendorf d'un montant de 38 200,00€ HT (45 840,00€ TTC)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre correspondant décrit ci-dessus et tous les documents afférents à l'exécution de cette mission de maîtrise d'œuvre

MISE EN PLACE ET SUIVI D'UNE GESTION ECO-PATURAGE DE CHEVRES (BAS DES REMPARTS) : DEVIS ECO-GASCONHA

Mme Tristant informe le Conseil municipal qu'une gestion par éco-pâturage de chèvres pour l'entretien des espaces verts en bas des Remparts (entre l'ancienne tannerie et l'escalier qui descend sous le Prieuré) a été évoquée lors de la commission développement durable. La commission y est largement favorable.

Pour la mise en éco-pâturage de l'espace du bas des Remparts (entre l'ancienne tannerie et l'escalier qui descend sous le Prieuré), il convient d'installer des clôtures (grillage à mouton) et de demander l'autorisation d'occuper les espaces clos appartenant à des propriétaires privés.

Afin de mettre en place cette gestion par éco-pâturage de ce lieu, un berger spécialisé en éco-pâturage a été sollicité. Deux devis ont été établis par Eco Gasconha :

- un pour la pose d'une clôture pour un montant de 1 740,00€ HT soit 2 088,00€ TTC
- le second pour la prestation de service de mise en éco pâturage de cet espace pour un montant de 816,00 € HT soit 979,20€ TTC pour 9 mois.

Mme Tristant propose au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- demander les autorisations d'occupation du domaine privé appartenant aux propriétaires concernés
- déposer la déclaration de travaux nécessaire à l'implantation de la clôture
- signer le devis d'installation des clôtures avec Eco-Gasconha pour un montant de 1 740,00€ HT
- signer le devis de prestation de services concernant la mise en place et le suivi d'une gestion par éco pâturage de chèvres en bas des remparts (entre l'ancienne tannerie et l'escalier qui descend sous le Prieuré) pour un montant de 816,00 € HT pour 9 mois.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 19 voix pour y compris les procurations, 0 voix contre

- **APPROUVE** la mise en gestion par éco-pâturage de chèvres en bas des Remparts (partie située entre l'ancienne tannerie et l'escalier qui descend sous le Prieuré) pour une période de neuf mois d'avril 2022 à Décembre 2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander les autorisations d'occupation du domaine privé appartenant aux propriétaires concernés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la déclaration de travaux nécessaire à l'implantation de la clôture
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec Eco-Gasconha pour un montant total de 1 740,00€ HT soit 2 088,00€ TTC pour l'installation de la clôture
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis avec Eco-Gasconha pour la prestation de mise en éco pâturage du bas des remparts tel que décrit ci-dessus pour une durée de 9 mois (d'avril à décembre 2022) pour un montant de 816 € HT soit 979,20€ TTC.

ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS ET CONTRAT DE MAINTENANCE

Mme Brigot informe le Conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2022, nous avons l'obligation d'avoir à proximité des ERP de catégorie 5 un défibrillateur. Elle propose de remplacer celui de la salle des fêtes devenu obsolète et d'en installer deux supplémentaires (un au château de Tardes et l'autre aux écoles).

Deux sociétés ont été sollicitées. Après analyse des devis, Mme Brigot propose de retenir l'offre de la société Restenvie pour un montant de 4 800€ HT (5 760€ TTC) concernant l'acquisition des 3 défibrillateurs. A cette offre s'ajoute un contrat de maintenance pour un montant de 550 € HT comprenant : une visite annuelle sur site, 3 contrôles à distance, le remplacement des pièces, piles et électrodes à date de péremption ou après utilisation, l'envoi au plus vite d'un appareil de remplacement en cas d'autotest négatif ou d'utilisation, de la remise à neuf de l'appareil utilisé ou défectueux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 19 voix pour y compris les procurations, 0 voix contre

- **DECIDE** d'acheter 3 défibrillateurs qui seront installés à la salle des fêtes, au château de tardes et aux écoles
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis d'acquisition de 3 défibrillateurs avec la société Restenvie pour un montant de 4 800€ HT soit 5 760€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance avec la société Restenvie relatif aux 3 défibrillateurs pour un montant de 550€ HT par an.

ACQUISITION D'UN NETTOYEUR HAUTE PRESSION POUR LES SERVICES TECHNIQUES

M. le Maire informe le Conseil municipal que le nettoyeur haute pression des services techniques est à remplacer.

Après étude des devis, M. le Maire propose au Conseil municipal l'offre promotionnelle de la société Unikalo d'un montant de 2 300€ HT soit 2 760€ TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 19 voix pour y compris les procurations, 0 voix contre

- **DECIDE** d'acheter un nettoyeur haute pression pour les services techniques
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis d'acquisition de ce nettoyeur avec la société UNIKALO pour un montant de 2 300€ HT soit 2 760€ TTC

ACQUISITION IMMEUBLE RUE AMIRAL COURBET

M. le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 1^{er} juillet 2020 concernant l'acquisition de deux parcelles appartenant à M. Barthalot propriétaire rue Amiral Courbet au prix de 10 000€.

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. Barthalot a repris contact avec la commune suite à une expertise de ses biens faite par un cabinet assermenté dans le cadre de sa mise sous tutelle. Ce cabinet a estimé la valeur des deux parcelles à 25 000€ (parcelle A275 de 1a40ca et A276 de 0a90ca soit un total de 2a30ca).

Le montant étant différent de celui proposé lors du conseil du mois de juillet 2020, la commune a fait réaliser une expertise par Gironde Ressources qui a estimé la valeur de cet ensemble immobilier à 17 250€.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir les parcelles A275 et A276 appartenant à M. Barthalot au prix de 25 000€ et de l'autoriser à entamer les démarches nécessaires à cette acquisition

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 19 voix pour y compris les procurations, 0 voix contre

- **DECIDE** de confirmer à M. Barthalot l'acquisition des parcelles A275 de 1a40ca et A276 de 0a90ca pour une superficie totale de 2 a 30 ca au prix de 25 000€.

- **DECIDE** de charger monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour réaliser cette acquisition, par l'intermédiaire de M^o Chantal LALANE, notaire à LANGON

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE

M. Xandri informe le Conseil Municipal qu'un agent nommé sur le grade d'agent social principal 2^{ème} classe a été reçu au concours d'ATSEM et peut être promu sur ce grade.

M. Xandri propose au Conseil Municipal de créer un poste d'ATSEM à temps complet et de supprimer un poste d'agent social principal 2^{ème} classe à partir du 1^{er} juin 2022.

Il est donc proposé au Conseil municipal

- de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,
- de créer un poste d'ATSEM à compter du 1^{er} Juin 2022, après accomplissement des mesures de publicité, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
- de supprimer un poste d'agent social principal 2^{ème} classe au 1^{er} Juin 2022.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 19 voix pour y compris les procurations, 0 voix contre

- **DECIDE :**
 - o de modifier le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus,
 - o de créer un poste d'ATSEM à compter du 1^{er} Juin 2022, après accomplissement des mesures de publicité, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget
 - o de supprimer un poste d'agent social principal 2^{ème} classe au 1^{er} Juin 2022.

CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION PAR LE SDIS DE LA GIRONDE DES OPERATIONS DE CONTROLE DES POINTS D'EAU INCENDIE (P.E.I.) PUBLICS ET A LA GESTION ADMINISTRATIVE DES P.E.I. PRIVES

M. le Maire présente au Conseil municipal la proposition de convention faite par le SDIS de la Gironde pour la réalisation des opérations de contrôle des Points d'Eau Incendie publics et la gestion administrative des P.E.I. privés.

Cette convention a pour objet de définir les modalités de :

- réalisation par le SDIS de la Gironde des opération de contrôle des Points d'Eau Incendie publics de la commune de Saint Macaire
- gestion par le SDIS de la Gironde des démarches administratives nécessaires pour solliciter les propriétaires des PEI privés et recueillir les informations relatives aux contrôles réalisés sur leurs PEI, afin de mettre à jour la base de données départementale de DECI.

La convention ci-annexée prend effet à compter de sa signature pour une durée de 1 an renouvelable deux fois maximum, par tacite reconduction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 19 voix pour y compris les procurations, 0 voix contre

- **DECIDE** d'approuver les termes de la convention relative aux modalités de réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des Points d'Eau Incendie publics et à la gestion administrative des Points d'Eau Incendie privés, ci-annexée
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée, ainsi que ses éventuels avenants.

DELIBERATION POUR AUTORISER LA CREPERIE "La Dinette" à occuper l'espace public (rue de l'Eglise du n° 1 au n° 5) du 1er mai au 30 septembre 2022

M. le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une autorisation avait été délivrée l'année dernière au Pampaillet pour occuper l'espace public rue de l'Eglise pour l'extension de la terrasse. M. San José a été reçu en mairie en Octobre suite à des problèmes de nuisances sonores (installation de tables sous ses fenêtres).

M. le Maire rapporte qu'il a interpellé les riverains (M. Pagnerre, l'IME, le salon de coiffure, les riverains), personne n'a fait remonter de problématique sur ce sujet. Il précise que le SDIS n'avait pas d'objection concernant l'installation de tables facile à enlever rapidement.

M. le Maire indique que la proposition pour l'extension de la terrasse pour la Dinette serait la suivante, et qu'il s'engage à les faire respecter :

- cheminement piéton (libre de toutes installation) d'1m50 le long des façades de M. Pagnerre et M. San José
- installation des tables jusqu'au caniveau
- pas de musique dans la rue, niveau sonore acceptable
- pas de densification du nombre de tables
- réduire d'un mois l'autorisation qui ne débutera qu'au 1er juin au lieu du 1er mai.

M. Xandri demande s'il y a eu une consultation des parties prenantes.

M. le Maire répond qu'il a rencontré M. San José, mais que celui-ci n'était pas du tout dans le compromis et la discussion, et qu'il ne souhaitait pas d'installation de tables. M. le Maire précise que Mme Bielsa et Mme Guindeuil ont été reçues également, pour avoir leur version, et en effet, il y a eu quelque fois de la musique.

M. le Maire informe qu'il autorise tous les commerces de bouche à utiliser les espaces publics pour la saison prochaine avec, intelligence de cohabitation et solution de voie douce à l'intérieur de la vieille ville. Il précise que s'il y a problème, il ne reconduira pas ces autorisations.

Mme Mallem demande s'il y a eu une médiation avec l'administré.

M. le Maire précise que M. San José a refusé toute médiation.

M. Barbé informe que les nouveaux propriétaires sont en train de procéder à l'acquisition du fond de commerce. La rue de l'Eglise et la rue d'Aulède sont des rues sonores. Il pense qu'il faut continuer la médiation. Il s'étonne que l'IME ne trouve pas de gêne dans la fermeture de la rue de l'Eglise.

M. le Maire précise qu'au mois d'août, l'IME n'a pas d'activité et qu'il n'y a pas eu de remontée négative sinon il n'aurait pas délivré d'autorisation.

M. Barbé précise que le flux des voitures est reporté rue d'Aulède et rue Carnot et que s'il habitait sur de l'Eglise, il ne supporterait pas de ne pas pouvoir occuper sa cour de juin à septembre.

Mme Cambillau demande comment est-ce qu'ils peuvent contrôler le volume sonore ?

M. le Maire précise qu'il y a eu des dérives musicales et consommations qui ont dépassé les horaires.

M. Rouchès précise que la rue de l'Eglise est un axe pour les sapeurs-pompiers. Il faut demander une validation écrite du SDIS.

M. le Maire précise qu'une rencontre avec le capitaine Petit a eu lieu et qu'il a indiqué qu'il n'y avait pas de problème de son point de vue.

M. Rouchès précise que dans la vieille ville, il y a un plan de sécurité spécifique et que cela doit amener les élus à avoir une réflexion plus complète (sur le mobilier mis en place, sur le public accueilli). Il précise que le capitaine Petit ne peut pas engager le SDIS.

Mme Tristant demande si l'on peut conditionner l'exécution de cette délibération à l'approbation des pompiers ?

M. le Maire propose que s'il n'a pas d'écrit du SDIS, il n'autorisera pas la fermeture de la rue ni l'occupation par la terrasse de la rue de l'Eglise.

M. Rouchès insiste sur le fait qu'il faut une autorisation écrite des pompiers. Les pompiers font des commissions de sécurité drastiques.

M. Capelli précise qu'il faut un plan bien défini avec un nombre de places, d'évacuation et le type de mobilier possible.

M. le Maire propose de délibérer sur l'occupation sous réserve d'avoir un écrit du SDIS qui autorise, sinon, pas d'occupation.

M. Falissard ajoute un élément : Pour lui, la rénovation du village c'est avant tout pour un cadre de vie pour les habitants. Oui à l'accueil de visiteurs, à condition que Saint Macaire ne devienne pas comme Saint Emilion où ça a commencé comme ça. Personnellement, il se battra pour le bien être des habitants.

M. Scaravetti répond que les terrasses en extérieurs profitent notamment aux habitants de St-Macaire et alentours.

M. le Maire donne la parole à M. San José.

M. San José rapporte aux élus ce qu'engendre l'occupation de la rue, musique amplifiée, le bruit extérieur quand les clients mangent. Toutes ces nuisances agissent sur sa santé et génère du stress et de l'anxiété. Après 22h, il ne peut pas dormir. Pour lui, reculer les tables n'empêchera pas le bruit.

M. Rouchès rapporte que lorsqu'il habitait rue d'Aulède, il y avait un problème de bruit dans une résidence, musique jour et nuit pendant une dizaine d'année. C'était un choix de vie.

M. San José répond que s'il y a du bruit, c'est parce que le maire donne l'accord.

M. le Maire propose de reporter la délibération au mois de mai, de faire une conciliation avec les nouveaux propriétaires, avec une volonté d'apaisement et de respect mutuel, de voir les horaires et d'avoir un courrier du SDIS.

M. Xandri demande à M. San José s'il est d'accord pour faire une conciliation.

M. le Maire enverra une invitation à M. San José pour valider l'implantation.

INFORMATIONS DIVERSES

M. Xandri informe le Conseil que la préfecture estime que la Cdc ayant pris la compétence mobilité, ce sont les délégués communautaires qui doivent siéger au SISS. La Cdc doit statuer sur le fait qu'ils nomment des délégués communautaires ou que l'on garde les délégués actuels.

M. Xandri informe que la Cdc va prélever l'impôt mobilité. La Cdc a besoin de fond pour ouvrir une ligne qui fonctionne la semaine mais pas forcément tous les jours. Pour commencer, une ligne régulière Langon – Hostens et ensuite une ligne d'hiver Villandraut – Langon.

M. Barbé précise que cette ligne desservirait les ASH. Il y a bien avec Cap Solidaire un service à la demande mais pas forcément adéquat.

M. Barbé indique que la réunion à la Cdc a eu lieu hier soir.

M. Xandri précise que la Cdc a validé hier. Le coût de cette ligne représente 128 000€ et serait financée par la taxe mobilité (entreprises de plus de 11 salariés).

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Barbé ayant envoyé deux questions diverses

- Première question.

« Monsieur le Maire, depuis le début du mandat, nous vous avons régulièrement interpellé au sujet de notre bureau de poste qui depuis bientôt 2 ans ne cesse de montrer des signes très inquiétants de disfonctionnement tant sur le plan structurel que de service public proposé.

Vous nous avez toujours expliqué être en contact étroit avec un « manager » de la Poste et que vous suivez avec beaucoup de vigilance ce dossier.

Ces dernières semaines, nombres d'informations fondées, montrent que ces signes d'inquiétude se matérialisent au quotidien et ne laisse plus beaucoup d'espoir quant à l'issue qui se profile à court terme.

Pouvez-vous nous donner votre position et celle des représentants de la Poste à ce sujet ? »

M. le Maire répond que le bâtiment va être vendu. La Poste a un bail commercial. Il a appris cela lors d'une réunion en novembre avec La Poste (Mme Jeuneau et M. Lefebvre), ainsi qu'avec Mme Tristant. La poste a bien conscience de l'importance de maintenir ce bureau de poste. Mais il y a eu une baisse de 40% du nombre de personnes venant au bureau de poste, une baisse des courriers. Pour laisser cette agence ouverte, ils travaillent sur la mise en place de nouvelles activités notamment pour les personnes âgées et à mobilité réduite (service de proximité prise en charge par le facteur – livraison argent liquide).

Suite à la baisse de fréquentation, ils se sont engagés à laisser ce bureau de poste ouvert tous les jours jusqu'au samedi, de 9h00 à 12h30 avec plus de service de proximité.

Mme Mallem informe que Mme Lassarade va interpellier le Directeur Régional de la Poste.

M. Barbé informe que le bureau de poste va fermer et peut se transformer en agence. Il revient sur le fait qu'il y a eu une réunion le 18 novembre et que le conseil municipal n'en a pas été informé. Il précise, c'est un constat amer, si nous ne posons pas la question ce soir, nous ne saurions pas qu'il y a eu des réunions avec la Poste.

Il rappelle qu'il avait proposé à M. le Maire de faire un groupe d'élus pour suivre et étudier le dossier mais ce dernier a souhaité prendre en charge ce dossier.

M. le Maire précise qu'il va relancer la Poste et qu'il invitera M. Barbé à cette réunion.

M. Barbé demande si une information sera faite sur le site de la commune.

M. le Maire répond que la poste va gérer la communication et doit mener les débats sociaux en interne avant d'annoncer un nouveau fonctionnement.

- Deuxième question

« M. le Maire, il y a environ un an, un groupe de 12 élus a été constitué pour mener une réflexion sur la problématique du stationnement et par déclinaison sur les flux de circulation.

Nous souhaitons savoir si ce groupe est toujours d'actualité car il n'a jamais été activé à notre grand étonnement. Cela n'a pas empêché l'exécutif de procéder à des aménagements et autres modifications en matière de stationnement sans aucune concertation.

Lors des réunions de quartiers, de nombreuses questions posées sur cette thématique ont reçu comme réponse : « le problème remonté et nous aimerions que ce soit traité dans l'étude de flux ».

L'étude de flux incombe elle à ce groupe de travail ? »

Mme Tristant répond que sur l'étude de flux, M Pottier a cherché à se renseigner sur des bureaux d'étude et a pris des contacts. Il faut se projeter sur des problématiques à 10 ans.

M. Barbé rappelle qu'en réunion de quartier, les habitants ont fait remonter des problèmes de stationnement.

Mme Tristant répond que les problèmes de stationnement et la sécurité les plus urgents sont traités au fur et à mesure.

Le groupe de travail a été créé pour travailler sur l'étude des flux et avoir une réflexion à long terme.

M. Barbé précise que ce groupe a été créé pour le court terme et le long terme. Le groupe n'a pas été réuni pour l'aménagement de la place du Mercadiou.

Mme Tristant répond que c'est la commission développement durable qui a porté cet aménagement. M. Falissard rappelle qu'il devait y avoir une réunion en commission ouverte sur le terrain Jugean et une autre sur l'aménagement des terres de palud. Il rappelle que le permis d'aménager concernant le terrain Jugean va devenir caduc dans quelques temps.

M. Pottier précise que sur le terrain Jugean, il n'y a pas de problème particulier. Il informe qu'une réunion avec Gironde Habitat a eu lieu une semaine auparavant avec visite de plusieurs sites. Gironde Habitat doit réfléchir sur le projet.

FIN DE SEANCE : 23h30